

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2023

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE SECURISATION  
ET DE GESTION DES RESEAUX D'EAU POTABLE

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>LE SYDRO 71</b> .....	<b>4</b>
	a   Dates et chiffres clés	4
	b   Compétence et missions exercées en 2023	4
	c   Composition au 31/12/2023	5
<b>2</b>	<b>LE BUREAU ET LE COMITÉ SYNDICAL</b> .....	<b>6</b>
	a   Comité syndical au 31/12/2023	6
	b   Bureau syndical au 31/12/2023	6
<b>3</b>	<b>RESSOURCES HUMAINES</b> .....	<b>7</b>
<b>4</b>	<b>LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023</b> SOUS NOMENCLATURE M57 DEPUIS 2022 .....	<b>8</b>
	a   Budget principal	8
	b   Budget annexe sécurisation	9
	c   Budget annexe AMO MO	10
<b>5</b>	<b>LES ACTES ADMINISTRATIFS</b> .....	<b>11</b>
	a   Comité syndical	11
	b   Bureau syndical	11
<b>6</b>	<b>LA COMPÉTENCE SÉCURISATION</b> .....	<b>12</b>
	a   Données financières : montant de la contribution, financement	12
	b   Travaux réalisés	12
	c   Etudes programmées et en cours	14
	d   Autres actions	16
<b>7</b>	<b>LE FONDS DE RENOUVELLEMENT</b> .....	<b>17</b>
	a   Objectifs	17
	b   Fonctionnement	17
	c   Volume de travaux 2023 envisagé, financé et caractéristiques des réseaux renouvelés	17
	d   Financement	18
	e   Suivi administratif et financier	18
<b>8</b>	<b>LES MISSIONS AMO-MOE</b> .....	<b>19</b>
	a   Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)	
	a.1. Procédures de délégation de service public	20
	a.2. Gestion du Service Public/suivi de contrats	20
	a.3. Etude sur le prix de l'eau	20
	a.4. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service	21
	a.5. Visites d'installations	21
	a.6. Marchés de maîtrise d'œuvre	21
	a.7. Marchés de prestation de service	22
	a.8. Autres prestations AMO	22
	a.9. Comités syndicaux et réunions de Bureau	23
	b   Maîtrise d'œuvre (MOE)	
	b.1. Avant projets	23
	b.2. Marché de travaux	24
	b.3. Travaux réalisés	24
	b.4. Autres travaux	25
<b>9</b>	<b>ÉVÉNEMENTS</b> .....	<b>26</b>
<b>10</b>	<b>LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE</b> .....	<b>27</b>

# LE MOT DE LA PRÉSIDENTE



Qui eut cru que la fin de l'année 2023 serait une année de départ du directeur et du président du SYDRO 71 ? Première vice-présidente depuis 2 mandats, j'ai cru de mon devoir d'assurer la relève... Un syndicat, une communauté de communes, une municipalité ne tombent pas. Il y a toujours quelqu'un pour reprendre le flambeau et s'engager sur la suite.

Nous remercions Daniel Ratte pour les 2 années passées à la tête du SYDRO 71.

Nous remercions Mathieu Gautheron pour toutes les années passées à la direction du SYDRO 71. Nous comprenons son départ. Le SYDRO 71 a vécu une période un peu floue, due aux différents présidents qui se sont succédés. Nous souhaitons à Mathieu une bonne adaptation dans le nouveau poste qu'il a choisi.

A ce jour, et malgré les différentes offres d'emploi, le poste de directeur n'est toujours pas pourvu.

Béatrice Mazille et Rachida Bengrine ont repris la totalité du travail qu'elles assumaient avant l'arrivée d'un directeur. Le Conseil départemental assure le suivi plus technique des dossiers, toujours à notre écoute et impliqué pleinement dans nos actions et projets.

Par leur présence sur le terrain, leur travail de préparation et de suivi, Thomas Bazard, Didier Marceau et Lionel Convert assurent l'accompagnement des 13 collectivités adhérentes à l'AMO-MOE.

Afin de réaffirmer notre position depuis décembre 2023, nous avons rencontré l'ensemble de nos partenaires :

- l'Agence régionale de santé,
- les Agences de l'eau,
- le président du Conseil départemental et ses services,
- les services de la préfecture,
- le comptable du SGC Mâcon.

Nous avons également modifié les statuts et le règlement intérieur afin de mieux protéger le SYDRO 71 et ses adhérents.

Nous allons également rencontrer les présidents des différentes communautés de communes ou d'agglomération.

Ce n'est pas parce qu'il pleut que nous ne sommes pas inscrits dans une période de raréfaction des ressources au niveau mondial. On nous annonce des diminutions de 40 % en 2050. L'entraide et la mutualisation doivent être une ligne de conduite prioritaire :

- le fonds de renouvellement est un atout majeur du SYDRO 71. La lutte contre les fuites est le premier travail que nous pouvons faire,
- le Département cherche de nouvelles ressources,
- le SYDRO 71 met à jour son schéma des interconnexions. Nous avons la capacité collective de sécuriser le département. Il faut pour cela augmenter la cadence des travaux d'interconnexion en les priorisant si nous ne voulons pas laisser certaines zones du département de côté (2 interconnexions en 2024).

## Il nous faut un département uni !

... en espérant que le SYDRO 71 arrivera à convaincre des collectivités non adhérentes... de nous rejoindre pour la compétence sécurisation...avec l'aide du Conseil départemental et **de vous tous !**

Toute l'équipe du SYDRO 71 vous souhaite un bel automne ... avec juste ce qu'il faut de pluie !

Bonne lecture à toutes et à tous  
Nous sommes à votre disposition

**Isabelle LAGOUTTE**

Présidente du SYDRO 71

Présidente du Syndicat des Eaux de la Vallée du Sornin



# 1 | LE SYDRO 71

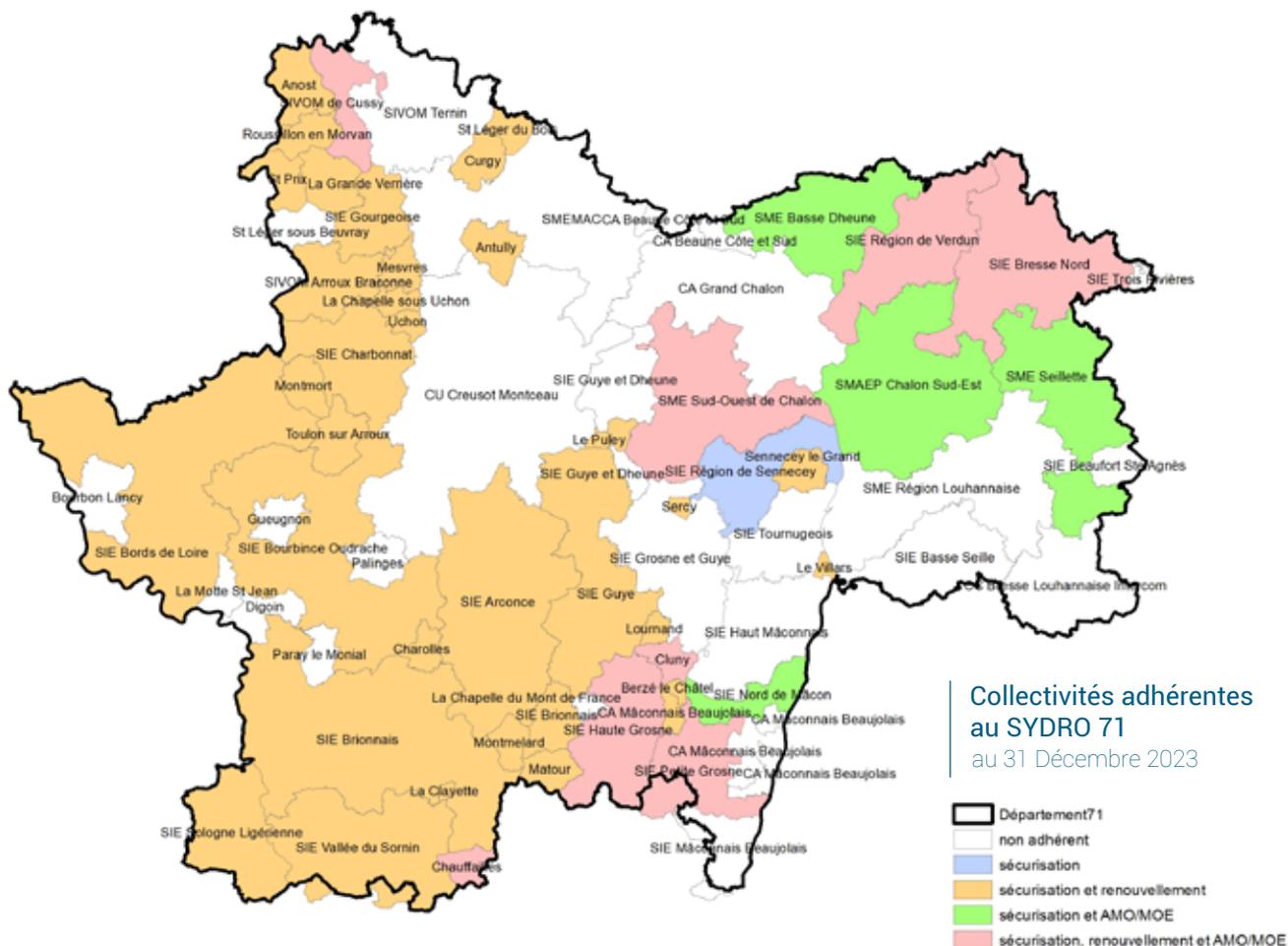
## a | Dates et chiffres clés

1991	Création d'un fonds pour le renouvellement, abondé par une subvention du Conseil général et une participation au mètre cube consommé.
1995	Création d'un Syndicat Mixte Départemental ouvert pour le gérer (SMD71), sous la Présidence de Auguste LAVENIR.
2013	Evolution du pacte statutaire : prise de la compétence Sécurisation de l'approvisionnement en eau potable.
2017	Validation du Schéma Départemental des Interconnexions de Secours.
2020	Réalisation des 1 <sup>ers</sup> travaux d'interconnexion issus du Schéma Directeur Départemental
2020 - Oct. 2023	Daniel RATTE, Président
2023	Election de Isabelle LAGOUTTE, SIE de la Vallée du Sornin, à la Présidence du SYDRO 71.

## b | Compétence et missions exercées en 2023

1	COMPÉTENCE OBLIGATOIRE	• Sécurisation de l'approvisionnement en eau potable
2	MISSIONS FACULTATIVES	• Fonds de renouvellement des réseaux d'eau potable • Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre

# c | Composition au 31/12/2023



**25** COMMUNES



**21** SYNDICATS



**46** COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

ANOST  
ANTULLY  
BERZE-LE-CHATEL  
CHAROLLES  
CHAUFFAILLES  
CLUNY  
CURGY  
LA CHAPELLE –SOUS-UCHON  
LA CLAYETTE  
LA GRANDE VERRIERE  
LE PULEY  
LE VILLARS  
LOURNAND  
MATOUR  
MESVRES  
MONTMELARD  
MONTMORT  
ROUSSILLON-EN-MORVAN  
SAINT-LEGER-DU-BOIS  
SAINT-PRIX-EN-MORVAN  
SENNECEY LE GRAND  
SERCY  
SOLOGNY/MBA  
TOULON-SUR-ARROUX  
UCHON

SIE DE BOURBINCE-ODRACHE  
SMAEP DE CHALON SUD EST  
SIE DE CHARBONNAT  
SIE DE L'ARCONCE  
SIE DE LA BASSE DHEUNE  
SIE DE LA BRESSE NORD  
SIE DE LA GOURGEOISE  
SIE DE LA GUYE  
SIE DE LA HAUTE GROSNE  
SME DE LA PETITE GROSNE  
SIE DE LA REGION DE VERDUN-SUR-LE DOUBS  
SIE DE LA SOLOGNE LIGERIENNE  
SIE REGION DE SENNECE LE GRAND  
SIE DE LA VALLEE DU SORNIN  
SIE DES BORDS DE LOIRE  
SIE DU BRIONNAIS  
SIE DU NORD DE MACON  
SIVOM ARROUX BRACONNE  
SIVOM DE CUSSY-EN-MORVAN  
SME DE LA SEILLETTE  
SME DU SUD OUEST DE CHALON

**COMPÉTENCE OBLIGATOIRE**

Sécurisation

**46 adhérents**

dont

**MISSIONS FACULTATIVES**

Fonds de renouvellement

**41 adhérents**

AMO-MOE

**13 adhérents**

Les communes d'ANTULLY et de SENNECEY LE GRAND rejoindront respectivement le SMEMAC et le SIE de la REGION DE SENNECEY LE GRAND au 01/01/2024.

# 2 | LE BUREAU ET LE COMITÉ SYNDICAL

## a | Comité syndical au 31/12/2023

Le SYDRO 71 est administré par un Comité composé des délégués des personnes morales élus par leurs Assemblées Délibérantes :



> 3 DÉLÉGUÉS  
TITULAIRES

LES COLLECTIVITÉS  
DISTRIBUTRICES  
D'EAU

> 89 DÉLÉGUÉS  
TITULAIRES

1 délégué titulaire et 1 suppléant  
par tranche de 3 500 habitants  
commencée avec un maximum  
de 10 délégués par collectivité

## b | Bureau syndical au 31/12/2023

composé de 15 membres : 1 président ou vice-président par arrondissement et 10 membres

1  
PRÉSIDENTE

M<sup>me</sup> Isabelle LAGOUTTE  
*SIE de LA VALLEE DU SORNIN*

4  
VICE-PRÉSIDENTS

M<sup>me</sup> Catherine AMIOT  
*Autun - Conseil départemental*

M. Dominique JOBARD  
*Mâcon - SME de LA PETITE GROSNE*

M. Joël MARTIN  
*Louhans - SIE BRESSE NORD*

M. Michel LANGLOIS  
*Chalon - SME de CHALON SUD OUEST*

10  
MEMBRES

M. Robert BACHELET  
*Mâcon - LE VILLARS*

M. Jean-Marc CHEVALIER  
*Mâcon - SIE de LA HAUTE GROSNE*

M. Michel COLOMBET  
*Chalon - SME de CHALON SUD OUEST*

M. François DE GUELIS  
*Autun - SIE de la GOURGEOISE*

M. Jean-Bernard DESCHAMPS  
*Charolles - SIE de L'ARCONCE*

M. André DIGOIN  
*Autun - SIVOM ARROUX BRACONNE*

M. Gérard DUBIEF  
*Chalon - SIE de la BASSE DHEUNE*

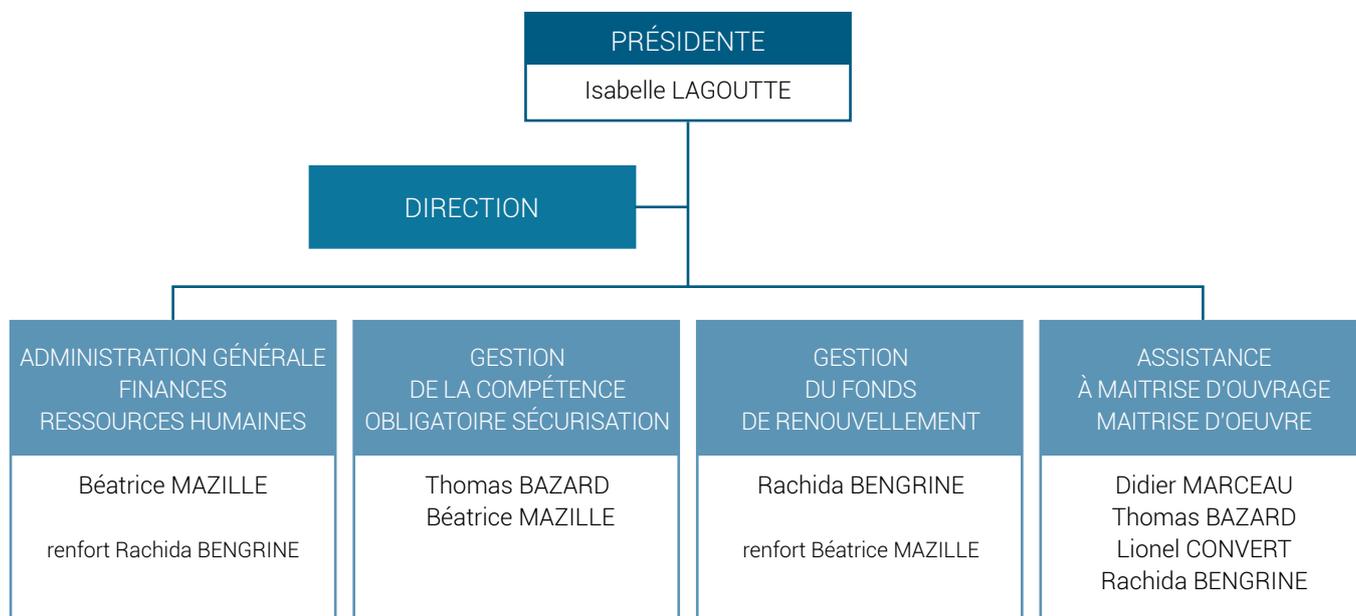
M. Christian GUICHARD  
*Louhans- SME de LA SEILLETTE*

M. Jean SIMONIN  
*Louhans- SME de LA SEILLETTE*

M. Dominique VAIZAND  
*Charolles - SIE du BRIONNAIS*

# 3 | RESSOURCES HUMAINES

## > ORGANIGRAMME AU 31/12/2023



## > RESSOURCES HUMAINES

La collectivité emploie dans une large majorité des agents titulaires (80%).

Au 01/01/2023, la filière technique occupe 3 postes à temps complet (1 ingénieur, 1 technicien principal 1cl et 1 technicien principal 2 cl.) et la filière administrative 2 postes à temps complet (rédacteur principal de 2cl et 1 poste d'adjoint administratif principal de 1cl).

### **Budget Principal :**

(1 ingénieur jusqu'au 30/11/2023, 1 rédacteur, 1 adjoint) – 012 = 190 001 € au 31 décembre 2023.

- Le poste d'ingénieur est affecté à la direction des 3 services.
- Le poste de rédacteur est affecté à l'administration générale, finances et ressources humaines des 3 services.
- Le poste d'adjoint est affecté à la gestion du fonds de renouvellement.
- Mouvement de personnel : au 30/11/2023, départ de l'agent issu du cadre d'emploi des ingénieurs.

### **Budget AMO-MOE :**

(3 techniciens) – 012 = 126 014 € au 31 décembre 2023. 1 technicien principal 1cl et 1 technicien principal 2cl contractuel.

- Mouvement de personnel : au 01/09/2023, recrutement d'un 3<sup>ème</sup> technicien par voie de détachement affecté aux missions AMOMOE.

## > FORMATIONS DES AGENTS

• Santé, hygiène et sécurité au travail  
35h00 - 1 agent

• Les réseaux d'eau potables :  
hydraulique, dimensionnement et matériel  
18 heures - 2 agents

• Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)  
7h00 - 3 agents

# 4 | LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

SOUS NOMENCLATURE M 57 DEPUIS 2022

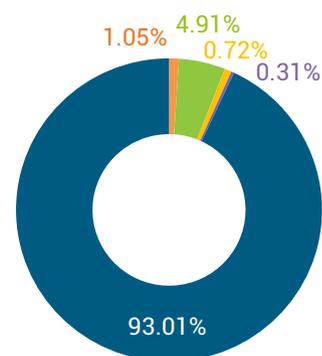
## a | Budget principal :

Soumis à l'instruction comptable M57, ce budget est destiné au suivi comptable et financier de l'administration générale. Il intègre les aides financières attribuées par le Fonds de renouvellement.

Vue d'ensemble du réalisé par chapitre de fonctionnement en dépenses et recettes :

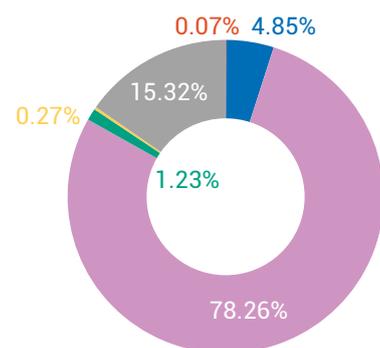
### > DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	DÉSIGNATION	MONTANT
011	Charges à caractère général	40 481,89 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	190 001,02 €
65	Autres charges de gestion courante	28 006,16 €
67	Charges spécifiques	12 080,00 €
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations	3 600 902,86 €
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>3 871 471,93 €</b>



### > RECETTES DE FONCTIONNEMENT

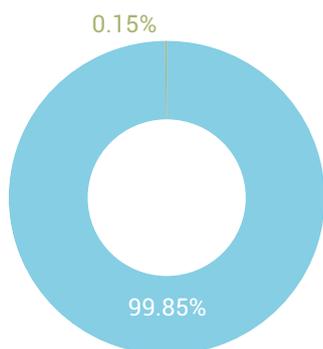
CHAPITRE	DÉSIGNATION	MONTANT
13	Atténuations de charges	3 265,78 €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	216 920,00 €
74	Dotations et participations	3 501 182,42 €
75	Autres produits de gestion courante	54 907,30 €
77	Produits spécifiques	12 080,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	685 232,17 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>4 473 587,67 €</b>



Vue d'ensemble du réalisé par chapitre d'investissement en dépenses et recettes :

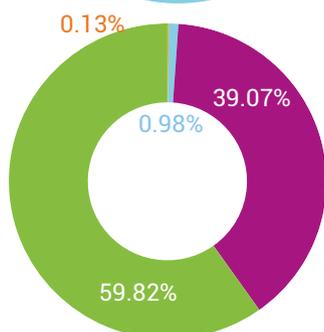
### > DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	DÉSIGNATION	MONTANT
204	Subventions d'équipement versées	3 610 638,00 €
21	Immobilisations corporelles	5 521,00 €
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>3 616 159,00 €</b>



### > RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	DÉSIGNATION	MONTANT
19	Différences sur réalisations d'immobilisations	12 080,00 €
204	Subventions d'équipement versées	90 285,00 €
28	Amortissements des immobilisations	3 600 902,86 €
001	Excédent d'investissement reporté	5 513 913,05 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>9 217 180,91 €</b>



### > VOLUMÉTRIE 2023

Nombre de mandats	Nombre de titres	Nombre de flux PES	Nombre de PJ	Volume PJ
257	145	101	926	123.93 Mo

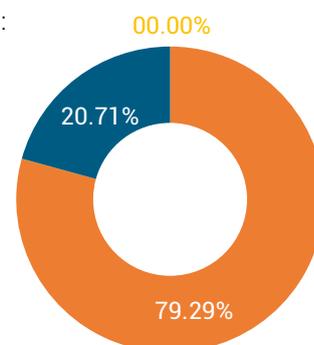
## b | Budget annexe sécurisation

Créé par délibération CS 26/2014 du 11/12/2014 conformément aux préconisations de la préfecture, ce budget est destiné au suivi comptable et financier de la compétence "SECURISATION" à compter du 01/01/2015. Soumis à l'instruction comptable M57, il est assujéti à la TVA.

Vue d'ensemble du réalisé par chapitre de fonctionnement en dépenses et recettes :

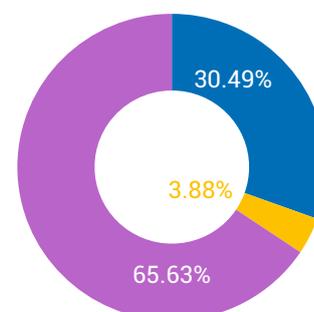
### > DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	DÉSIGNATION	MONTANT
011	Charges à caractère général	180 419,77 €
65	Autres charges de gestion courante	0,25 €
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations	47 123,23 €
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>227 543,25 €</b>



### > RECETTES DE FONCTIONNEMENT

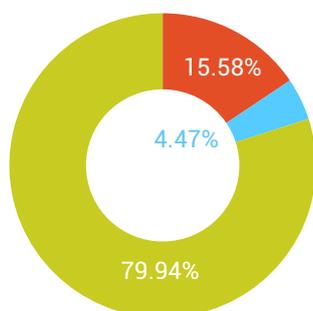
CHAPITRE	DÉSIGNATION	MONTANT
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	327 081,81 €
77	Produits spécifiques	41 634,37 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	704 089,91 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>1 072 806,09 €</b>



Vue d'ensemble du réalisé par chapitre d'investissement en dépenses et recettes :

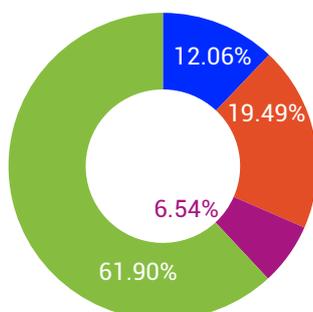
### > DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	DÉSIGNATION	MONTANT
13	Subventions d'investissement reçues	64 433,37 €
20	Immobilisations incorporelles	18 503,59 €
23	Immobilisations en cours	330 577,22 €
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>413 514,18 €</b>



### > RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	DÉSIGNATION	MONTANT
10	Dotations, fonds divers et réserves	86 926,94 €
13	Subventions d'investissement reçues	140 479,46 €
28	Amortissements des immobilisations	47 123,23 €
001	Excédent d'investissement reporté	446 073,06 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>720 602,69 €</b>



### > VOLUMÉTRIE 2023

Nombre de mandats	Nombre de titres	Nombre de flux PES	Nombre de PJ	Volume PJ
24	74	39	237	55.28 Mo

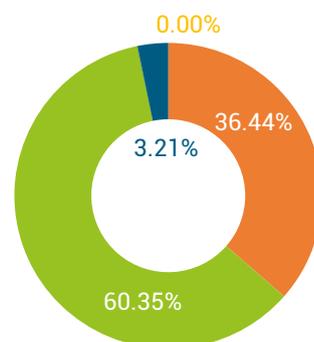
## c | Budget annexe AMO-MOE

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, il est créé un budget annexe (M57), pour la mission optionnelle Assistance à maîtrise d'ouvrage et de Maîtrise d'œuvre (AMO/MOE).

Vue d'ensemble du réalisé par chapitre de fonctionnement en dépenses et recettes :

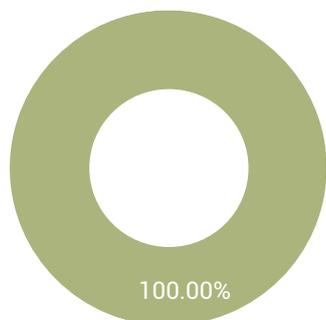
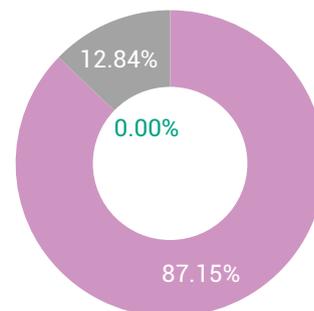
### > DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	DÉSIGNATION	MONTANT
011	Charges à caractère général	76 084,18 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	126 014,93 €
65	Autres charges de gestion courante	0,05 €
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations	6 692,31 €
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>208 791,47 €</b>



### > RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	DÉSIGNATION	MONTANT
74	Dotations et participations	213 476,54 €
75	Autres produits de gestion courante	2,13 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	31 462,26 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>244 940,93 €</b>



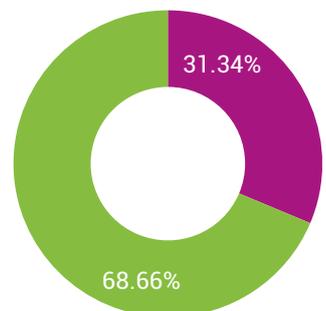
Vue d'ensemble du réalisé par chapitre d'investissement en dépenses et recettes :

### > DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	DÉSIGNATION	MONTANT
21	Immobilisations corporelles	1 131,00 €
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>1 131,00 €</b>

### > RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	DÉSIGNATION	MONTANT
28	Amortissements des immobilisations	6 692,31 €
001	Excédent d'investissement reporté	14 661,04 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>21 353,35 €</b>



### > VOLUMÉTRIE 2023

Nombre de mandats	Nombre de titres	Nombre de flux PES	Nombre de PJ	Volume PJ
163	27	81	486	50.48 Mo

# 5 | LES ACTES ADMINISTRATIFS

- a | Comité syndical
- > le **22 février** à **CLUNY**
  - > le **21 juin** à **VENDENESSE SUR ARROUX**
  - > le **13 décembre** à **CHARNAY LES MACON**

<b>Décisions</b>	CS202301	ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2022
	CS202302	BP PRINCIPAL COMPTE ADMINISTRATIF 2022
	CS202303	BA SECURISATION COMPTE ADMINISTRATIF 2022
	CS202304	BA AMOMOE COMPTE ADMINISTRATIF 2022
	CS202305	BP PRINCIPAL AFFECTATION RESULTATS 2022
	CS202306	BA SECURISATION AFFECTATION RESULTATS 2022
	CS202307	BA AMOMOE AFFECTATION RESULTATS 2022
	CS202308	Fds RENOUELEMENT 2023 PROGRAMME FINANCIER
	CS202309	BP PRINCIPAL 2023
	CS202310	BA SECURISATION 2023
	CS202311	BA AMOMOE 2023
	CS202312	CONVENTION MaD INTERCO SORNIN BRIONNAIS
	CS202313	SECURISATION 2023 INTERCO SMECSO-GRAND CHALON
	CS202314	SECURISATION 2023-INTERCO SME NORD DE MACON-MBA
	CS202315	RH-AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL
	CS202316	RH-MISE EN PLACE DE LA JOURNEE DE SOLIDARITE
	CS202317	RH-MODALITES UTILISATION DU COMPTE EPARGNE TEMPS (CET)
	CS202318	RH-MISE EN OEUVRE DU TELETRAVAIL
	CS202319	RH-MISE EN PLACE DES ASA
	CS202320	RH-MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS CREATION POSTE TECHNICIEN
	CS202321	RAPPORT D'ACTIVITE 2022
	CS202322	ELECTIONS PRESIDENT
	CS202323	ELECTIONS VICE- PRESIDENTS
	CS202324	ELECTIONS BUREAU SYNDICAL
	CS202325	DELEGATIONS COMPLEMENTAIRES DU CS AU PRESIDENT
	CS202326	DELEGATIONS DU CS AU BS
	CS202327	FIXATION DES INDEMNITES ELUS
	CS202328	REMBOURSEMENT DES FRAIS KM AUX MEMBRES DU BS
	CS202329	RETRAIT SENNECEY LE GRAND
	CS202330	RETRAIT ANTULLY
	CS202331	RI-MODIFICATION ARTICLE 28
	CS202332	DOB 2024
	CS202333	SECURISATION 2024 - CONTRIBUTION
	CS202334	Fds RENOUELEMENT 2024 - PLAFONNEMENT AIDES FINANCIERES
	CS202335	Fds RENOUELEMENT 2024 - COUT PAR ABONNE
	CS202336	Fds RENOUELEMENT 2024 - PARTICIPATION
	CS202337	AMOMOE 2024 -PARTIE FIXE FORFAIT ANNUEL
	CS202338	ECRITURES COMPTABLES ENTRE BUDGETS 2023
	CS202339	REFORME VEHICULE ACCIDENTE
	CS202340	SECURISATION 2023- INTERCO SMECSO/CAGC
		MODIFICATION DU MONTANT ESTIME DES TRAVAUX
	CS202341	RH-TRANSFERT DE POSTE DU BA AMOMOE AU BP
	CS202342	REFERENT DEONTOLOGIQUE ELU

- b | Bureau syndical
- > le **14 février**
  - > le **7 juin**
  - > le **30 novembre**

<b>Décisions</b>	BS202301	Fds RENOUELEMENT 2023- PROROGATIONS DELAIS AIDES FINANCIERES
	BS202302	Fds RENOUELEMENT 2021- PROROGATIONS DELAIS AIDES FINANCIERES
	BS202303	Fds RENOUELEMENT 2023- MODIFICATION LIBELLE OPERATIONS AIDEES

# 6 | LA COMPÉTENCE SÉCURISATION

Le SYDRO 71 a pour objet la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable pour les collectivités adhérentes.

De par cette compétence socle, il assure la sécurité de l'alimentation en eau potable des collectivités distributrices membres en cas de défaillance de leur propre ressource par :

- La réalisation sous sa maîtrise d'ouvrage des travaux d'interconnexion de secours,
- L'approvisionnement dans certains cas extrêmes par camions citernes ou par livraison d'eau en bouteille.

## a | Données financières : montant de la contribution, financement

La contribution sécurisation est fixée l'année N pour l'année N+1. Il s'agit d'un tarif au m<sup>3</sup> facturé auprès des abonnés. Elle a permis de financer le schéma directeur départemental de sécurisation et est adaptée aux objectifs de travaux retenus par le SYDRO 71.

Lors de l'assemblée du 14 décembre 2022, il a été décidé de maintenir à 0.03 €/m<sup>3</sup> le montant de cette contribution pour 2023.

**0.03 €/m<sup>3</sup>**

Montant de la contribution  
fixée pour l'année 2023

## b | Travaux réalisés

### 1. Réalisation d'une interconnexion entre les Syndicats de l'Arconce et de la Guye :

L'interconnexion de secours vise à renforcer le potentiel hydraulique d'une interconnexion de secours du SIE de la Guye à partir du SIE de l'Arconce sur le secteur des communes de la Guiche, de Marizy - Le Rousset et de Saint Marcelin de Cray.

Ce projet figure dans le Schéma Directeur Départemental des Interconnexions de Secours.

Le projet de travaux a fait l'objet d'une validation avec les maîtres d'ouvrages concernés ainsi que leur délégataire et maître d'œuvre.

A l'issue de l'appel d'offres lancé en 2022, c'est le groupement d'entreprises SIVIGNON TP / SCTP qui a réalisé les travaux pour un montant définitif de travaux de 282 630,87 € HT.

Un essai de mise en route de l'interconnexion a été effectué en juillet 2022 et a permis de confirmer la potentialité hydraulique de l'interconnexion d'environ 20 m<sup>3</sup>/h.



Les travaux réalisés, entre mai et octobre ont consisté en :

- la création d'un surpresseur au niveau du site du réservoir de la Guiche,
- la création d'un réseau de refoulement d'environ 400 ml de diamètre 160 mm en PVC,
- l'ajout d'instrumentation et d'équipements de régulation (regards avec comptage, régulation, vannes motorisées avec asservissement aux installations ...) sur le réseau de la Guiche, à la station de la Grande Bussière et à la station de pompage de Saint Marcelin de Cray.

Les travaux ont été réalisés en parallèle avec des travaux de renouvellement du SIE de l'Arconce.

Cette interconnexion fonctionnant en double sens a fait l'objet d'essais de mise en route et d'observation entre juillet et novembre 2023 et a permis de confirmer le potentiel hydraulique de transit de :

- dans le sens SIE de l'Arconce vers SIE de la Guye de 500 m<sup>3</sup>/j environ (dépendant des demandes en eau sur le réseau amont), permettant d'alimenter le secteur Nord de ce dernier (communes de St Marcelin de Cray, St Martin la Patrouille, Joncy, St Clément sur Guye, Mary, Gourdon, Marigny, Mont St Vincent),
- dans l'autre sens, l'interconnexion permettrait d'alimenter en théorie les communes de Chevagny sur Guye, St Martin de Salency, Le Rousset et La Guiche. Toutefois le SIE de la Guye ne dispose généralement pas d'excédents d'eau exportables.

Les travaux ont été réceptionnés en décembre 2023.

Ces travaux ont fait l'objet d'un accord de financement du Département de Saône et Loire à hauteur de 40 %.



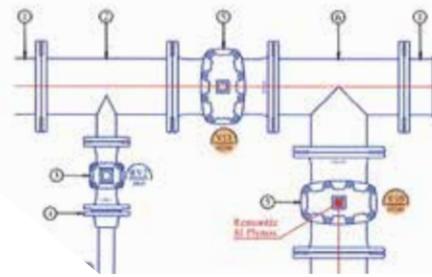
Mise en œuvre de la conduite



Chambre d'équipements



Surpresseur



## c | Etudes programmées et en cours

### 1. Poursuite des études MOE du projet d'interconnexion SME du Sud-Ouest de Chalon/CA Grand Chalon afin de sécuriser le Pôle Médical de Dracy-le-Fort

Le projet concerne principalement la création d'une canalisation d'interconnexion et ses équipements hydrauliques associés afin d'assurer une alimentation de secours en eau potable du Syndicat Mixte de Chalon Sud-Ouest (SMECSO) au niveau de la commune de Dracy-le-Fort depuis le réseau de la commune de Châtenoy-le-Royal appartenant au périmètre géré en régie par la communauté d'agglomération du Grand Chalon.

La mission de maîtrise d'œuvre confiée au Cabinet BEREST s'est poursuivie en 2023. Cette mission est constituée notamment des éléments avant-projet, projet et direction de l'exécution des travaux.

Le projet comprend :

- la création d'une canalisation en polyéthylène haute densité renforcé de diamètre nominal 250 mm ext. PN16 sur une longueur totale d'environ 1660 ml répartie sur 2 tronçons,
- ses accessoires (vannes de sectionnement, purges, vannes de régulation hydraulique, débitmètre de vente d'eau télégéré).

Le coût prévisionnel de travaux ressortant des études AVP après chiffrage détaillé et sur lequel s'engage le maître d'œuvre est de 582 265,25 € HT.

La consultation pour le marché de travaux a été lancée avec une date limite de remise des offres fixée au 30/11/2023. Au 31/12/2023, l'analyse des offres est en cours.

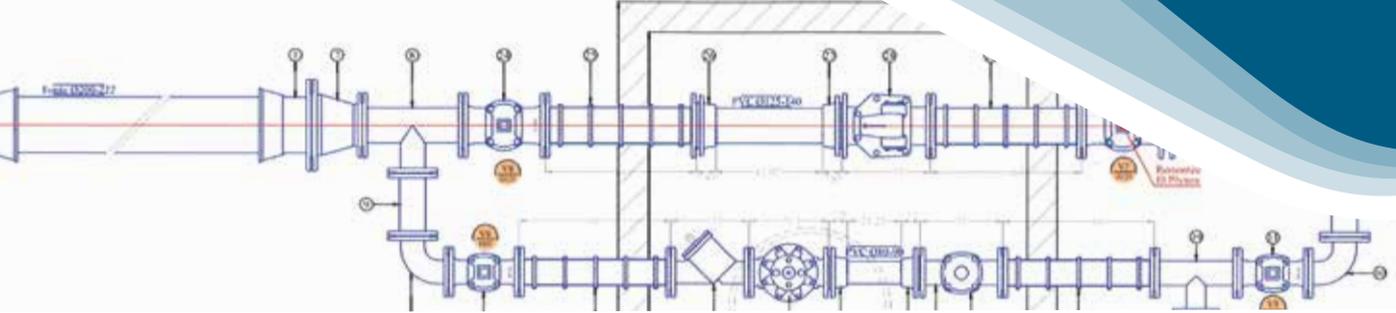
Cette interconnexion est particulièrement importante pour le Syndicat mais également pour le Grand Chalon dans la mesure où elle permettra de sécuriser le Pôle Médical de Dracy-le-Fort (clinique orthopédique, unité médico-psychiatrique, centre de suites de soins, ...)



*Pôle Médical de Dracy-le-Fort*



*Plan de visualisation du projet SME du Sud-Ouest de Chalon/CA Grand Chalon*



## 2. Etude d'avant-projet d'une interconnexion entre Mâcon Beaujolais Agglomération et le SME du Nord de Mâcon :

L'interconnexion de secours vise à pouvoir sécuriser la partie Ouest du SME du Nord de Mâcon (communes de Charbonnières, Laizé, Verzé) à partir de Mâcon Beaujolais Agglomération. Cette interconnexion vient en complément de l'interconnexion existante qui permet déjà de sécuriser la partie Est du SME du Nord de Mâcon et en sens inverse la partie Nord de Mâcon Beaujolais Agglomération.

Le projet de renforcement de l'interconnexion entre les territoires de Mâcon-Beaujolais Agglomération et le SME du Nord de Mâcon figure dans le Schéma Directeur Départemental des Interconnexions de Secours.

Les travaux prévus consistent en :

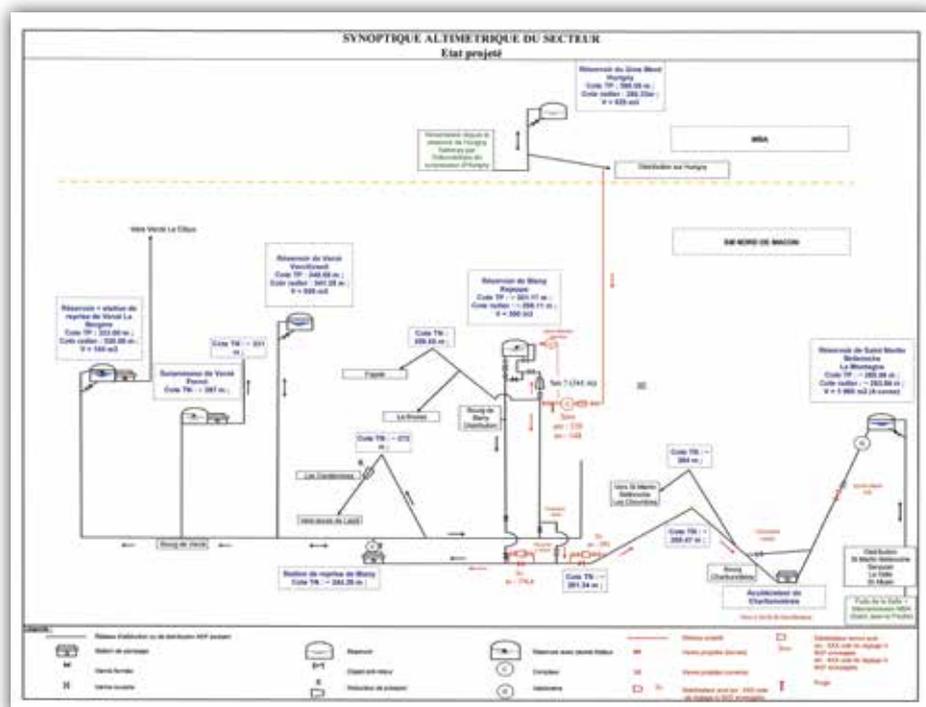
- la création d'une canalisation d'interconnexion de diamètre 150 mm en fonte entre Hurigny et le réservoir de Blany à Laizé,
- l'ajout d'instrumentation et d'équipements de régulation (regard avec comptage, régulation...) sur le réseau à Charbonnières et à Laizé (Blany).

Les études d'avant-projet ont été réalisées au deuxième semestre 2023.

Cette interconnexion doit permettre d'assurer l'alimentation du SME du Nord de Mâcon, en complément de l'interconnexion existante, pendant les travaux de réhabilitation à réaliser sur son unique puits.

Cette interconnexion est prévue pour fonctionner dans un sens. Elle doit permettre le transit :

- dans le sens Mâcon-Beaujolais Agglomération vers le SME du Nord de Mâcon de 400 à 700 m<sup>3</sup>/j environ, permettant d'alimenter les communes de Charbonnières, Laizé et Verzé.





## d | Autres actions

➤ Dans le cadre de son rôle d'AMO, le SYDRO 71 a proposé la réalisation d'un schéma directeur Eau potable sur le secteur Clunisois comprenant le SIE de la Haute Grosne, les communes de Cluny, Lournand et Berzé le Chatel dans le cadre d'un groupement de commande. Ce schéma permettra de disposer d'une vue d'ensemble sur le secteur Clunisois grandement alimenté à partir des syndicats amont de production et de distribution du Sud Mâconnais.

Dans le même temps, la révision des schémas directeurs a été engagée sur le périmètre Charolais/Brionnais et sur l'Agglomération Mâconnaise.

Le cahier des charges du SDAEP du Clunisois prévoit, outre une campagne de mesures hydrauliques et la construction d'un modèle numérique, d'étudier la capacité des installations de production et de distribution amont.

La conjonction de ces études permettra donc de déterminer plus précisément le fonctionnement et la capacité hydraulique de l'artère que constitue l'interconnexion Saône Loire reliant l'Ouest à l'Est via le réseau charnière du SIE de la Haute Grosne.

# 7 | LE FONDS DE RENOUVELLEMENT

## a | Objectifs

- Préserver la valeur du patrimoine des collectivités adhérentes en participant au financement des travaux de renouvellement
- Assurer solidairement les besoins présents et futurs en matière de renouvellement des réseaux d'eau par une mutualisation des coûts
- Assurer une bonne préservation de la qualité de l'eau potable
- Garantir la qualité du service rendu à l'utilisateur.

## b | Fonctionnement

Les projets doivent être déposés auprès du SYDRO 71 pour le 15 octobre de l'année N-1.

Ils font l'objet d'un examen technique pour vérifier leur éligibilité aux règles définies dans le règlement intérieur et des statuts.

## c | Volume de travaux 2023 envisagé, financé et caractéristiques des réseaux renouvelés

Volume de travaux 2023

**27** COLLECTIVITÉS  
ont déposé 1 dossier

**100** OPÉRATIONS  
au total déposées

**48** ARRÊTÉS ATTRIBUTIFS  
D'AIDES FINANCIÈRES  
délivrés

**13 470 000 €**  
Montant total  
des travaux annoncés  
par les adhérents

50 % des projets > 101 870 €

montant minimal pour une opération donnée

**3 185 €**

montant moyen

**140 095 €**

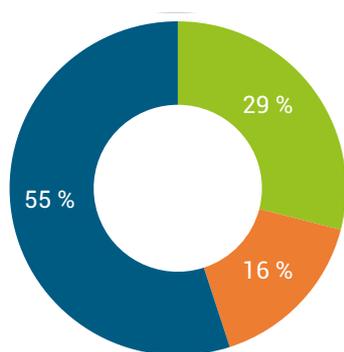
montant maximal pour une opération donnée

**764 000 €**

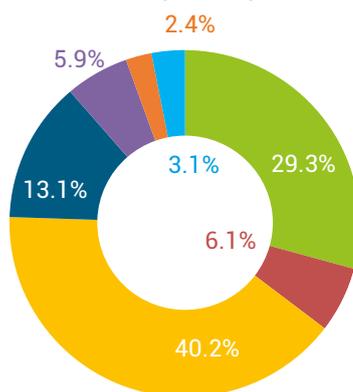
## Caractéristiques des réseaux renouvelés par les adhérents

Linéaire total renouvelé	71 390 ml
Branchements repris	860 u
Montant total des travaux	12 487 000 €
prix moyen du ml	198 €/ml
Taux annuel de renouvellement moyen calculé sur les collectivités ayant déposé une demande	1.02 %
Taux annuel de renouvellement maximum	9.23 %
Taux annuel de renouvellement minimum	0.00 %
Age moyen conduite renouvelée	53.9 ans

## Conduites projetées par nature

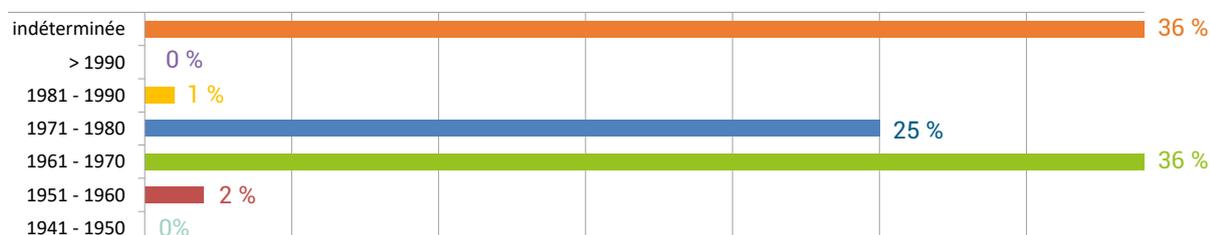


## Réseaux remplacés par nature



## Programmation 2023

### Classe d'âge des réseaux renouvelés



## d | Financement

- MONTANT TOTAL PRÉVISIONNEL DES SUBVENTIONS ACCORDÉES **5 012 000 €**  
Fonds Propres SYDRO 71 : 4 618 181 € dont participation des adhérents de 0,41€/m<sup>3</sup> facturé
- Aide financière du **Conseil départemental 393 552 €**  
(appel à projets)

Enveloppe financière des Agences de l'eau :

- Aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (ZRR) avec contractualisation sur la Communauté de Communes de St Cyr Mère Boitier,
- Aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse hors ZRR,
- Aides ponctuelles Agence de l'Eau Loire-Bretagne via 11<sup>ème</sup> programme.

- Maintien du taux d'aide de base de 42,5 %

## e | Suivi administratif et financier

- MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS VERSÉES : **3 610 638 €**  
**66** MANDATS (21 acomptes + 45 soldes)
- PROROGATION DU DÉLAI DE VALIDITÉ SUBVENTIONS 2021 : **7** COLLECTIVITÉS CONCERNÉES
- MODIFICATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX 2023 : **2** COLLECTIVITÉS CONCERNÉES

# 8 | LES MISSIONS AMO-MOE

Ces missions facultatives sont exercées pour le compte des adhérents les ayant sollicitées et comportent un appui méthodologique (AMO) et un appui technique (MOE).

L'appui méthodologique (AMO) peut comprendre :

- Des conseils techniques et administratifs d'ordre général,
- L'établissement de programmes d'opérations, (définition des besoins, recensement des contraintes, approche et de l'enveloppe et plannings prévisionnels),
- L'assistance pour la passation de marchés de maîtrise d'œuvre et leur suivi,
- L'assistance pour la réalisation d'études (dossier de consultation, passation de marché, suivi technique, administratif et financier ...),
- L'assistance pour le choix du mode de gestion et les procédures de délégation de leur service d'eau potable ou pour passer des marchés de prestations,
- L'assistance pour le suivi de la gestion de service délégué ou de régie (suivi physique des infrastructures, élaboration du rapport annuel sur le prix et la qualité du service, établissement éventuel d'un rapport d'expertise sur la gestion du service, assistance à la passation de conventions ou avenants aux contrats en cours).

L'appui technique (MOE) peut comprendre :

- La réalisation des études de faisabilité des projets de travaux,
- L'établissement des avant-projets et éventuellement des projets de travaux,
- L'assistance pour la passation des marchés de travaux (analyse technique des offres, assistance à la mise au point des marchés),
- Le visa des documents d'exécution établis par les entreprises de travaux,
- La direction de l'exécution des travaux jusqu'aux opérations de réception, des ouvrages par la collectivité maître d'ouvrage,
- La constitution des dossiers des ouvrages exécutés.

Une convention passée par le SYDRO 71 avec le Département permet en outre de bénéficier d'un appui technique de ses services

Au 31 décembre 2023, 13 collectivités bénéficient donc des missions AMO-MOE :

- le SIE BASSE DHEUNE,
- le SME de LA SEILLETTE,
- le SIE de BRESSE NORD,
- le SME de LA PETITE GROSNE,
- le SIE de la HAUTE GROSNE,
- le SIE de la Région de VERDUN sur LE DOUBS,
- le SME du NORD de MACON,
- le SME du SUD-OUEST DE CHALON,
- la commune de CHAUFFAILLES,
- la commune de BERZE-LE-CHÂTEL.
- le SIVOM de CUSSY EN MORVAN,
- la commune de CLUNY,
- le SMAEP DE CHALON SUD EST,



## a | Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)

### a.1 | Procédures de délégation de service public

Le SYDRO 71, à travers la mission d'AMO, assiste les collectivités dans la préparation de la procédure de DSP, l'élaboration des délibérations et rapports à l'assemblée délibérante, l'établissement des dossiers de consultation, l'établissement et la publication des avis de concession, la sélection des candidatures, la réalisation des visites d'ouvrages avec les candidats, l'analyse des offres, l'assistance dans la négociation avec les soumissionnaires, le rejet des candidats évincés et la notification au candidat retenu, les avis d'attribution, le montage des dossiers pour transmission au contrôle de légalité.

La commune de Cluny a bénéficié de l'assistance du SYDRO 71 pour le lancement de la procédure de renouvellement de son contrat de prestation de service pour l'exploitation du service d'eau potable.

### a.2 | Gestion du Service Public/suivi de contrats

Le SYDRO 71 a réalisé différentes prestations pour les adhérents :

➤ Suivi des obligations contractuelles des délégataires notamment à l'occasion de la remise des rapports annuels : objectifs de rendement, obligations de renouvellement des compteurs et branchements, suivi des programmes prévisionnels de renouvellement du patrimoine, autres indicateurs techniques...

➤ Réunions de suivi avec les autorités concédantes et les délégataires des travaux et prestations prévus dans les contrats de délégation/prestation de service

- 2 réunions sur le démarrage du contrat du SIE de la Basse Dheune
- 1 réunion de suivi sur les Syndicats de la Région de Verdun, de la Petite Grosne et de la Haute Grosne

➤ Assistance à la rédaction ou avis sur des avenants aux contrats de délégation :

- Avenant n°1 de modification à la baisse des tarifs et d'adoption d'une convention de mandat pour l'encaissement de la surtaxe d'assainissement pour le SIE de la Basse Dheune

- Avenant n°1 pour prise en compte de la loi du 24/08/2021 sur le respect des principes de la République (laïcité, neutralité du service public) pour le SME Nord de Mâcon

- Avenant n°1 de modification des modalités d'actualisation des tarifs et du bordereau de prix de branchement pour la commune de Chauffailles

- Avenant n°1 modifiant le périmètre de la délégation (intégration de la commune de Poulans) et modification du bordereau unitaire des prix pour le SIE de Bresse Nord

➤ Analyse des études et prestations réalisées par les délégataires dans le cadre des obligations contractuelles

➤ Vérification des calculs d'indexations des tarifs de rémunération des délégataires/prestataires prévus dans les contrats de délégation/prestation de service (11 notes de calcul vérifiées)

➤ Validation de la facturation pour la rémunération du délégataire (SME de La Petite Grosne)

➤ Vérification des montants de reversement de la part collectivité.

### a.3 | Etude sur le prix de l'eau

Réalisation de 3 études sur le prix de l'eau (pour le SIE de la Basse Dheune, SIE de Bresse Nord et le SMAEP de Chalon Sud-Est) avec analyse du spectre des volumes consommés en fonction de la structure tarifaire, élaboration d'hypothèses d'évolution du prix de l'eau sur la part collectivité avec simulation de l'impact sur les recettes et simulation du prix de l'eau sur différents volumes de consommation, vérification du respect du plafonnement de la part fixe.



#### a.4 | Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

Réalisation de 11 RPQS de l'exercice 2022 pour les collectivités souscrivant la mission AMO. Ils ont été transmis au Conseil départemental pour alimenter l'Observatoire de l'Eau.

#### a.5 | Visites d'installations

Ont été réalisées plusieurs visites d'installations notamment :

- Visites des ouvrages de production (1 puits) et de stockage (4 réservoirs) de la ville de Cluny

Réservoir de Bel Air à Cluny



#### a.6 | Marchés de maîtrise d'œuvre

- 8 marchés de maîtrise d'œuvre ont été suivis pour les Syndicats ayant confié la mission AMO à savoir :
- SME du Nord de Mâcon (maîtrise d'œuvre de travaux de renouvellement/extension de réseau, maîtrise d'œuvre de travaux de réhabilitation d'un réservoir, maîtrise d'œuvre de travaux de réhabilitation d'un puits)
  - SME de la Petite Grosne (maîtrise d'œuvre de travaux de renouvellement/extension de réseau, maîtrise d'œuvre de travaux de construction d'un réservoir)
  - SMAEP de Chalon Sud-Est (maîtrise d'œuvre de travaux de réhabilitation des réservoirs)
  - SME de la Seillette (maîtrise d'œuvre de travaux de réhabilitation des réservoirs)
  - SIE de la Région de Verdun sur le Doubs (maîtrise d'œuvre de travaux de réhabilitation de 2 réservoirs).

Ce sont 6 bons de commande qui ont été établis pour l'élaboration des avant-projets de travaux (élaboration du programme annuel de travaux) ou pour la réalisation des missions de maîtrise d'œuvre des travaux (renouvellement, extensions, aménagement d'ouvrages), 12 ordres de service et 23 certificats de paiement qui ont été établis après vérification des prestations et décomptes fournis.





### a.7 | Marchés de prestation de service

- Assistance à l'élaboration d'un schéma directeur en eau potable comprenant une démarche de gestion patrimoniale, un PGSSE et un diagnostic territorial d'accès à l'eau potable sur le SIE de la Région de Verdun sur le Doubs.
- Le SYDRO 71 a assisté la collectivité concernée pour l'élaboration du dossier de consultation des entreprises et la publication du marché. Après l'analyse des offres et le choix des entreprises, l'assistance du SYDRO 71 se poursuit en 2023 et 2024 avec le suivi de l'exécution des prestations.

### a.8 | Autres prestations AMO

- Assistance du SMAEP de Chalon Sud-Est dans le cadre des travaux de réhabilitation du réservoir de l'Abergement Sainte Colombe réalisés en 2023 :
  - Communication auprès des abonnés
  - Suivi du marché de maîtrise d'œuvre (notamment éléments de mission VISA, DET et AOR)
  - Etablissement et suivi des dossiers de demande de subventions auprès du Conseil départemental et de l'Agence de l'eau
  - Coordination avec les opérateurs de téléphonie occupant l'ouvrage



Réhabilitation du réservoir l'Abergement Ste Colombe

- Assistance du SME de la Seillette dans le cadre des travaux de réhabilitation de 4 réservoirs sur tour
  - Suivi du marché de maîtrise d'œuvre (notamment éléments de mission VISA, DET et AOR sur Sagy et Saint Germain du Bois)
  - Etablissement et suivi des dossiers de demande de subventions auprès du Conseil départemental,
  - Suivi de la proposition de travaux pour la continuité du service
- Assistance du SIE de la Région de Verdun sur le Doubs dans le cadre des travaux de réhabilitation de 2 réservoirs sur tour :
  - Suivi du marché de maîtrise d'œuvre (notamment éléments de mission AVP, PRO, ACT)
  - Etablissement et suivi des dossiers de demande de subventions auprès du Conseil départemental



- Assistance au montage de dossiers de demande de subventions de travaux / études
- Avis et suivi d'études de repérage du chlorure de vinyle monomère
- Participation aux comités techniques / comités de pilotage du schéma directeur eau potable sur le périmètre de Mâconnais-Beaujolais Agglomération dans le cadre d'un groupement de commande avec entre autres les SME du Nord de Mâcon et de la Petite Grosne.

#### a.9 | Comités syndicaux et réunions de Bureau

Le SYDRO 71 était présent à toutes les assemblées générales, réunions de bureau et de conseils municipaux auxquelles il a été invité soit 31 réunions au total.

### b | Maîtrise d'oeuvre (MOE)

#### b.1 | Avant projets

9 avant-projets de programmes annuels de travaux portant sur 68 opérations ont été établis :

- Soit au 1<sup>er</sup> trimestre pour les collectivités non adhérentes au fonds (programme 2023) : 3 avant-projets de programme annuel de travaux
- Soit au 3<sup>e</sup> trimestre pour les collectivités adhérentes au fonds de renouvellement (programme 2024) : 6 avant-projets de programme annuel de travaux

L'ensemble de ces travaux représente un linéaire de plus de 31.17 km pour un montant total d'environ 6.5 millions d'euros hors taxes.

Collectivité	Montant du programme de travaux	Nombre d'opérations	Linéaire canalisations
SIVOM Cussy	89 200 € HT	1	630 MI
SME Seillette	1 428 200 € HT	14	8 749 MI
SIE Région de Verdun	350 000 € HT	8	2 178 MI
SMAEP Chalon Sud-Est	800 000 € HT	9	2 550 MI
SIE Bresse Nord	800 000 € HT	10	5 050 MI
SIE Basse Dheune	920 000 € HT	7	3 735 MI
SIE Haute Grosne	415 000 € HT	5	2 805 MI
Commune de Cluny	468 500 € HT	2	1 120 MI
SME de Chalon Sud Ouest	1 240 000 € HT	12	4 355 MI
<b>TOTAL</b>	<b>6 510 900 € HT</b>	<b>68</b>	<b>31 172 MI</b>

D'autres projets d'extension ou de renouvellement ont également fait l'objet d'une étude et d'un chiffrage en cours d'année.





## b.2 | Marchés de travaux

4 consultations ont été menées en 2023 pour :

- **le SME de la Seillette** : accord-cadre à bons de commande d'1 an reconductible 3 fois pour un montant mini de 0 € HT et maxi de 950 000 € HT/an (3 800 000 € HT en cumul sur les 4 ans) notifié en 2023 à l'entreprise ETCTP basée à Beaurepaire en Bresse.
- **la commune de Cluny** : accord-cadre à bons de commande d'1 an reconductible 3 fois pour un montant mini de 0 € HT et maxi de 550 000 € HT/an (2 200 000 € HT en cumul sur les 4 ans) notifié en 2023 à l'entreprise POTAIN TP basée à Vareilles.
- **le SME de Chalon Sud Est** : accord-cadre à bons de commande d'1 an reconductible 3 fois sans montant mini et maxi de 1 200 000 € HT/an (4 800 000 € HT en cumul sur les 4 ans) notifié en 2023 à l'entreprise GUINOT basée à MONTCHANIN.
- **le SME de Chalon Sud-Ouest** : lancement de la consultation pour un marché accord-cadre à bons de commande d'1 an reconductible 3 fois sans montant mini et maxi de 1 300 000 € HT/an (5 200 000 € HT en cumul sur les 4 ans).
- **le SME de Basse Dheune** : accord-cadre à bons de commande d'1 an reconductible 3 fois pour un montant mini de 200 000 € HT et maxi de 900 000 € HT/ an notifié en 2023 à l'entreprise EHTP de Dijon.

La mission réalisée par le SYDRO 71 comportait : la rédaction du dossier de consultation, l'avis d'appel à concurrence, l'analyse des offres, la rédaction du PV d'ouverture et d'analyse des offres, le rapport de présentation de la procédure, le montage du dossier pour le contrôle de légalité. Le SYDRO 71 a également assisté les syndicats dans la publication sur profil acheteur, dans la notification des rejets et la notification du marché à l'entreprise attributaire.

## b.3 | Travaux réalisés

Le tableau ci-dessous synthétise les prestations réalisées par le SYDRO 71 pour le suivi technique, administratif et financier dans l'exécution des travaux.

Collectivité	Montant commandé	Nombre BC notifiés	Nombre opérations réalisées	Linéaire réalisé	Nombre de branchements repris	Nombre de réunions chantier	Nombre de CP/ situations	Montant réalisé
SIVOM Cussy	175 000 € HT	2	2	1 502	4	5	5	98 100 € HT
SME Seillette	677 817 € HT	6	14	15 389	256	38	23	2 199 500 € HT
SIE Région de Verdun	436 289 € HT	3	3	2 125	40	13	18	445 000 € HT
SMAEP Chalon Sud-Est	784 146 € HT	8	7	6 207	175	46	43	1 275 000 € HT
SME Chalon Sud-ouest	1 102 629 € HT	11	7	3 481	77	29	21	452 000 € HT
SIE Bresse Nord	789 076 € HT	5	4	6 131	40	22	24	787 000 € HT
SIE Basse Dheune	878 984 € HT	6	5	3 634	68	29	17	585 000 € HT
SIE Haute Grosne	483 580 € HT	7	1	3 834	18	18	14	686 900 € HT
Commune de Cluny	807 767 € HT	5	5	2 637	49	24	18	601 600 € HT
Commune de Berzé le Châtel	181 918 € HT	1	0	0	0	0	0	0 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>6 317 206 € HT</b>	<b>54</b>	<b>48</b>	<b>44 940</b>	<b>727</b>	<b>224</b>	<b>183</b>	<b>7 130 100 € HT</b>

#### b.4 | Autres travaux

➤ Détournement des réseaux AEP dans le cadre des travaux d'aménagement en 2x2 voies de la RCEA par la DREAL sur le tronçon BRANDON / CLERMAIN. Montant des travaux de 514 000 € HT pour le compte du syndicat de la Haute Grosne.

La mission du SYDRO 71 a consisté :

- En l'élaboration de l'avant-projet technique, le suivi de l'exécution des travaux et leur réception
  - L'assistance du SIE dans le conventionnement pour la participation financière de la DREAL
- L'enjeu du projet était important puisqu'il s'agissait du détournement de la conduite principale du syndicat des eaux (fonte DN 300 mm sur un linéaire de 1280 m avec la réalisation de deux forages sous la RCEA) et qui constitue également la conduite desservant l'interconnexion Saône-et-Loire.

*Sainte Cécile travaux de renouvellement liés aux travaux d'aménagement de la RCEA*





13 décembre - Election nouvelle Présidence - Isabelle LAGOUTTE



16 mai - Comité sécurisation AEP - Préfecture 71

## 9 | ÉVÉNEMENTS

- 18 janvier et 27 juillet - **Comité sécheresse** - Préfecture
- 14 avril - **Assises de l'eau** - Plan départemental sobriété
- 11 mai et 15 juin - **Réunion Etude Ressource usages** - Conseil départemental 71
- 16 mai - **Comité sécurisation AEP** - Préfecture 71
- 25 mai - **Visite avec hydrogéologue** du captage, sous tunnel SNCF de Belleruche, alimentant la commune de Chauffailles
- 31 août - **Réunion de travail sécurisation AEP du Charollais**
- 15 octobre - **Départ du Président Daniel Ratte** suite à démission,
- 16 octobre - **Exercice des fonctions de président** par Isabelle Lagoutte,
- 30 novembre - **Départ du directeur Mathieu Gautheron**,
- 13 décembre - **Election nouvelle Présidence** - Isabelle LAGOUTTE



Visite du tunnel SNCF de Belleruche à Chauffailles

# 10 | LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE



## ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

- Travail sur une modification des statuts et du règlement intérieur afin de sécuriser les actions du SYDRO 71 : initié en novembre



## RESSOURCES HUMAINES :

- Orientations définies par les lignes directrices de gestion (LDG) : nouvelle organisation du temps de travail mise en place des RTT, de la journée de solidarité, du compte épargne temps, télétravail et des autorisations spéciales d'absences. Concertation avec les agents le 12 mai, approbation du Comité social territorial le 20 juin - Validation du Comité syndical par délibération le 22 juin.
- Effectif : Recrutement d'un technicien par voie de détachement affecté aux missions AMO-MOE à compter du 01 septembre, départ suite à mutation de l'agent en charge de la direction des 3 services au 30 novembre.



## FINANCES :

- Suite à l'application, à compter du 01/01/2022 du référentiel M57 et à la dématérialisation de tous les actes comptables et budgétaires : expérimentation du Compte financier unique (CFU) dès cette année 2023.
- Mises en concurrence :
  - Marché de services relatif aux prestations d'assurance : RC, informatique, juridique, locaux et exercice de la compétence Sécurisation à GROUPAMA compter du 01/01/2023
  - Marché de service relatif à une prestation d'entretien des locaux : PROPNET à compter du 01/01/2023
  - Marché relatif aux prestations informatiques, gestion du parc et assistance technique : ITD SYSTEM à compter du 01/05/2023



## COMMUNICATION :

- Mise en ligne du site WEB par ORANGE en février : [www.sydro71.com](http://www.sydro71.com)
- Mise à jour effectuée en interne.



## SÉCURISATION :

- Fin de travaux d'interconnexion réalisés par le SYDRO 71 pour le SIE de l'Arconce et le SIE de la Guye.



# LE SYDRO 71 ET SES PARTENAIRES

PRÉFECTURE

DÉPARTEMENT DE SAÔNE ET LOIRE



Membre  
Subventionneur  
Appui technique

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (ARS)

AGENCES DE L'EAU  
(Subventionneurs)



ADHÉRENTS

SERVICE DE GESTION  
COMPTABLE DE MÂCON  
ET AMENDES



sydro

2 impasse Jean Bouvet - 71000 MACON  
03 85 39 39 30 - [sydro71@sydro.fr](mailto:sydro71@sydro.fr)

Retrouvez-nous sur le site : [www.sydro71.fr](http://www.sydro71.fr)